



RÈGLEMENT DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

ANNEXE 2

MODÈLE DE CONVOCATION À UNE AUDIENCE DISCIPLINAIRE

Préambule

Ce **modèle de convocation à une audience disciplinaire** est conforme aux principes du contradictoire, des droits de la défense et de la bonne administration de la justice disciplinaire. Ce modèle peut être utilisé et adapté selon les statuts et le règlement disciplinaire.

FÉDÉRATION ARTS MARTIAUX ET DISCIPLINES ASSOCIÉES

Commission de Discipline

CONVOCATION À UNE AUDIENCE DISCIPLINAIRE

Référence du dossier :

Date :

Destinataire :

Madame / Monsieur

Licence n° :

Club :

Adresse :

Objet : Convocation devant la Commission de Discipline

Madame, Monsieur,

Conformément aux Statuts et au Règlement disciplinaire de la Fédération, vous êtes convoqué(e) devant la Commission de Discipline afin d'être entendu(e) au sujet des faits qui vous sont reprochés.

1. Date de l'audience

- **Date** :
- **Heure** :
- **Lieu** :
- *(ou, le cas échéant, modalités de visioconférence)*

Votre présence est vivement souhaitée afin de permettre à la Commission de recueillir vos explications.

2. Exposé des faits

Il vous est reproché les faits suivants :

.....

.....

.....

Ces faits seraient susceptibles de constituer une violation des dispositions suivantes :

- Article(s) des Statuts de la Fameda ;
- Article(s) du Règlement Intérieur ;
- Article(s) du Code d'éthique et de déontologie ;
- Article(s) du Règlement disciplinaire ;
- Toute autre disposition applicable.

3. Vos droits

Dans le cadre de cette procédure disciplinaire, vous bénéficiez notamment des droits suivants :

- être informé(e) des faits qui vous sont reprochés ;
- consulter votre dossier disciplinaire et obtenir copie des pièces ;
- présenter des observations écrites avant l'audience ;
- être entendu(e) par la Commission ;
- être assisté(e) ou représenté(e) par un avocat ou toute personne de votre choix, conformément au règlement disciplinaire ;
- produire tout document ou élément de preuve utile à votre défense ;
- solliciter l'audition de témoins, sous réserve de l'appréciation de la Commission.

4. Consultation du dossier

Le dossier disciplinaire est tenu à votre disposition à compter du

Vous pouvez le consulter :

- au siège de la Fameda, sur rendez-vous ;
- ou selon les modalités de communication prévues par le règlement (notamment par voie électronique, le cas échéant).

5. Déroulement de l'audience

L'audience se déroulera selon les étapes suivantes :

1. ouverture de la séance par le Président de la Commission ;
2. rappel des faits et des textes applicables ;
3. présentation du rapport d'instruction, le cas échéant ;
4. audition de la personne poursuivie ;
5. audition éventuelle des témoins ;
6. débats contradictoires ;

7. dernières observations de la personne poursuivie ou de son représentant ;
8. clôture des débats et délibération de la Commission hors la présence des parties.

6. Absence à l'audience

En cas d'empêchement légitime, vous êtes invité(e) à en informer sans délai le secrétariat de la Commission et à produire tout justificatif utile.

À défaut de comparution ou de demande de report dûment motivée, la Commission pourra statuer sur la base des éléments figurant au dossier sans votre présence.

7. Décision

À l'issue de l'audience, la Commission rendra une décision motivée, qui vous sera notifiée par écrit. Cette notification précisera, le cas échéant, la sanction prononcée ainsi que les voies et délais de recours ouverts conformément au règlement disciplinaire de la Fédération.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la Commission de Discipline

Nom :

Signature :

Pièces jointes :

- Copie du rapport disciplinaire ;
- Liste des pièces du dossier ;
- Extrait du Règlement disciplinaire applicable ;
- Formulaire de représentation ou de mandat (le cas échéant).

*Ce modèle peut être complété par un **accusé de réception**, une **notice d'information sur les droits de la défense** et un **formulaire de consultation du dossier**, afin de sécuriser davantage la procédure disciplinaire.*